



Communiqué de presse

Le 26 novembre 2019

Forts des objectifs atteints ensemble depuis deux ans, la Croix-Rouge française et Nexem ont décidé de renforcer et développer leur partenariat

En janvier 2017, la Croix-Rouge française et Nexem, confirmaient leur volonté de s'engager ensemble dans la construction d'un environnement conventionnel commun. Ils s'engageaient alors dans une première phase de leur partenariat, se traduisant par la mise en exergue de la complémentarité de ces deux acteurs au service d'une ambition commune : la structuration du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, sa valorisation et son inscription dans l'environnement social, économique et politique d'aujourd'hui.

Dans le cadre de cette première phase de partenariat, la Croix-Rouge française est devenue « membre associé »¹ de Nexem le 30 janvier 2019. Les positions communes des deux organisations en matière de projet conventionnel et de lobbying auprès des autres acteurs du secteur et des pouvoirs publics leur ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Grâce à une vision partagée des enjeux du secteur, ils ont pu investir ensemble la réflexion et la mise en place de l'OPCO Santé et de la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

Forts de ces réussites les deux organisations ont décidé de renforcer et d'élargir leur partenariat afin de continuer à développer des actions, concrètes et complémentaires, participant de la même logique : anticiper les mutations pour être un acteur du changement, et permettre ainsi à tous les acteurs, organismes à but non lucratif et professionnels, de mener au mieux leurs missions au service des personnes les plus fragiles.

La Croix-Rouge française et Nexem confortent ainsi leur partenariat autour de trois grandes ambitions :

- **Un projet conventionnel commun pour une branche professionnelle forte et reconnue**

La Croix-Rouge française et Nexem partagent la vision d'une branche du sanitaire, social et médico-social à but non lucratif organisée autour d'un cadre juridique commun. Elles considèrent que seule une action ambitieuse en faveur d'un projet conventionnel partagé doit permettre la structuration du secteur et apporter une réponse à tous les acteurs concernés à la hauteur de leurs enjeux et leurs besoins.

La Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif - dont les deux organisations sont membres fondateurs, aux côtés de la FEHAP et d'Unicancer – permet ainsi à la Croix-Rouge française et Nexem d'initier de premiers travaux de négociation de ce projet conventionnel.

- **Un investissement dans la structuration du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif**

Ce partenariat s'inscrit dans un environnement en pleine mutation qui interroge l'organisation actuelle du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. Refusant la passivité, la Croix-Rouge et Nexem soulignent la nécessité d'investir les changements en cours et de structurer le secteur pour faire en sorte qu'il soit à même de relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Dans cette optique, il faut agir tant au niveau de la branche professionnelle que de son environnement, la Confédération, l'OPCO Santé et l'économie sociale et solidaire, dont nos organisations sont des acteurs déterminants.

- **Un engagement partagé dans la transformation de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale**

A la nécessaire structuration du secteur doit répondre une transformation de l'offre sociale et médico-sociale, pour l'adapter aux mutations des besoins des personnes les plus fragiles. Cette

¹ Le « membre associé » ne prend pas part aux instances décisionnelles de Nexem (Assemblée générale, conseil d'administration, bureau).

transformation exige l'évolution de la réglementation, mais passe aussi par la mise en place et le déploiement de dispositifs novateurs. Parce que l'innovation sociale est au cœur de l'action des deux organisations, la Croix-Rouge et Nexem travaillent de concert pour développer de nouvelles manières de répondre aux besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Cette volonté commune se traduit notamment par une prise de participation de Nexem dans « 21 », l'accélérateur d'innovation sociale de la Croix-Rouge qui a ouvert ses portes en mai 2019.

Contact presse Nexem

Stéphanie Panissier - Tél. : 01 55 45 33 66 - 07 87 52 19 38 – s.panissier@nexem.fr

Contact presse Croix-Rouge française

Christèle Lambert-Côme, 01 44 43 12 07 - 06 07 34 99 29 - christele.lambert-come@croix-rouge.fr



Premier opérateur associatif français, la Croix-Rouge française compte plus de 60 000 bénévoles et 17 500 salariés, spécialistes du secourisme, acteurs de l'humanitaire et de la solidarité sociale et sanitaire qui accompagnent chaque année des millions de personnes en France métropolitaine mais aussi dans les territoires ultra marins, ainsi qu'à l'international.

Elle gère près de 600 établissements et services dans les secteurs sanitaire, social, médico-social et de la formation.

Grâce aux salariés de nos établissements et instituts et à nos structures bénévoles, nous bénéficions d'une implantation territoriale unique qui nous permet de proposer une offre de services de qualité, au plus près des besoins locaux. Reconnues pour leur expertise, nos équipes pluridisciplinaires accueillent, accompagnent, forment et soignent chaque année des dizaines de milliers de personnes. Elles placent au cœur de leurs pratiques professionnelles les valeurs d'humanité et de solidarité qui constituent le socle de la démarche Croix-Rouge.

En savoir plus : www.croix-rouge.fr



Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services employant plus de 300 000 professionnels dans cinq secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance,

l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire.

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la CCN 66, qui inclut la CCN 79 et des accords CHRS ;
- au niveau de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau multi professionnel, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

Retrouvez toutes nos informations sur nexem.fr/